

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt-deux décembre deux mil vingt-deux

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN - Jacques CARPENTIER - Ingrid CARRÉ - David POUX - Léna VILLENEUVE - David NAUDIN - Guillaume VIVIEN - Claire BOUDIN - Frédéric BUQUAND - Jérôme DÉHU

Absents excusés :

Bruno FAYOLLE a donné procuration à Claude SERVAIS, Hervé LEFRANC à Guillaume VIVIEN, Pauline STRASSER à Léna VILLENEUVE et Kathy ORTEGA à Frédéric BUQUAND

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

Eclairage public : passage en LED sur toute la commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'envisager de modifier l'éclairage public en passant par des lampes à LED sur l'ensemble de la commune.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 5 janvier 2023, s'élève à la somme de **191.745,15 €**, le reste à charge pour la commune étant de **32.356,99 €** compte tenu de la subvention attendue du SE 60.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise présentée par M. le Maire et demande à faire procéder aux travaux.

Achat d'un panneau d'information lumineux

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur le choix du panneau d'information lumineux. Deux types de produits lui a été proposés à savoir :

- Un panneau de 168x132x12cm en location pour un montant de 2840€ HT/an ou à l'achat pour un montant de 10 400 € HT/an et la licence et l'hébergement de 300€HT/an
- Un panneau de 96x64cm, alimentation panneau solaire, pour un montant de 4378,50€HT la licence et l'hébergement de 150 € HT/an ou par alimentation filaire et ETHERNET pour un montant de 4319€HT, ces deux panneaux sont proposés à l'achat.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de reporter le choix du panneau lorsqu'il aura pris la décision de l'emplacement et charge la commission des travaux de trouver cet emplacement.

Achat d'une tondeuse autoportée et demande de subvention (Délibération n°35/2022) - - -

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de changer la tondeuse autoportée. Des devis ont été retenus sur les entreprises qui ont répondu :

- YES MOTOCULTURE pour un montant 7327.50€ HT et TROSLY MOTOCULTURE pour un montant de 9266.00€ HT

M. Jacques CARPENTIER, Adjoint au Maire délégué aux travaux, explique qu'il a vu les deux machines. Il indique au Conseil Municipal que la tondeuse KIOTI paraît plus professionnelle que la tondeuse TORO.

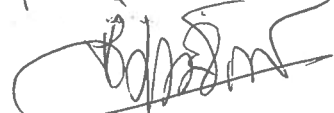
M. le Maire indique que le coût de revient après réception de la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, de la récupération de la TVA est de 5330.53 TTC pour Trosly Motoculture (avec reprise de l'ancien matériel pour pièces) et 5 006,14€TTC pour YES Motoculture, ce dernier ne reprenant pas l'ancien matériel.

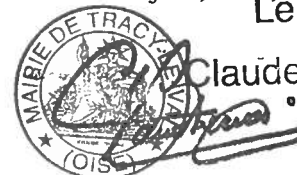
M. le Maire propose également de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au taux de 32%.

Considérant que le matériel KIOTI est plus adapté aux services techniques de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 4 voix contre et 11 voix pour, décide :

- l'achat d'une tondeuse autoportée auprès de la société Trosly Motoculture pour un montant de 9 266,00 € HT;
- Sollicite une subvention au taux de 32% auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15. Fait et délibéré au jour, mois, an, susdits.

Mariette LIEVIN




Le Maire

Claude SERVAIS